

MANIFESTE DU FRONT UNI POUR LA SAUVEGARDE DE LA DEMOCRATIE ET LA REPUBLIQUE

Issue de la Révolution démocratique de mars 1991 et de la Conférence nationale de juillet-août 1991, la Constitution de la 3^{ème} République proclame solennellement que le fondement de tout pouvoir est la constitution et que « *tout coup d'Etat, tout putsch est un crime imprescriptible contre le peuple malien* » (article 121, alinéa 3).

Considérant que la constitution de la 3^{ème} République est l'aboutissement de la longue lutte des patriotes et démocrates maliens pour la liberté, la démocratie et la justice ;

Considérant qu'aucun Malien, qu'aucun groupe de Maliens, quelle que soit sa puissance, ne peut, par un trait de plume, suspendre une constitution adoptée par référendum par le peuple souverain du Mali ;

Considérant que la constitution autorise à recourir à la désobéissance civile comme forme de lutte ;

Considérant que le 22 mars 2012 est intervenu un coup d'Etat militaire interrompant brutalement le processus démocratique au Mali ;

Considérant que les auteurs du coup d'Etat ont décidé la suspension de la Constitution et la dissolution de toutes les institutions de la République du Mali ;

Considérant tous les engagements internationaux et les instruments dûment ratifiés par la République du Mali, et en vertu desquels les libertés publiques sont protégées et une justice indépendante est garantie ;

Considérant que le coup d'état rompt avec la forme républicaine de l'Etat ;

Considérant qu'aucun acte pris par le pouvoir de l'Etat d'exception, qu'il s'agisse d'Acte fondamental ou de communiqué n'est assorti d'aucune légalité ou légitimité qui permet d'y soumettre les citoyens ;

Considérant qu'en suspendant la constitution, le coup d'Etat suspend les lois qui en sont la dépendance nécessaire et du coup ceux qui se réclament du coup d'Etat qu'il s'agisse de ses représentants militaires, des partis politiques ou des associations se rejettent dans l'illégalité et se rendent coupables de crime imprescriptible contre le peuple malien;

Considérant qu'en suspendant la constitution garante de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale ce coup d'Etat prive le peuple de tout instrument de défense de cette intégrité territoriale et pour cette unité nationale ;

Considérant que le coup d'Etat perpétré le 22 mars 2012 accroît dangereusement les menaces qui pèsent sur l'intégrité du territoire national, l'unité et la cohésion de la Nation et que de ce fait, il porte les germes de la partition du pays et de la guerre civile ;

Les partis politiques et les organisations de la société civile, représentant les forces vives de la nation qui rejettent fermement le coup d'Etat perpétré le 22 mars 2012 et le condamnent avec la dernière énergie, réunis à la Bourse du Travail le samedi 24 mars 2012 ont décidé de créer un **Front uni pour la sauvegarde de la démocratie et de la République (FDR)**.

Le Front uni pour la sauvegarde de la démocratie et de la République (FDR) a pour objectifs :

1. La défense de la constitution du 25 février 1992,



2. La restauration de la légalité constitutionnelle,
3. La libération immédiate et sans condition des détenus politiques civils et militaires,
4. Le retour des Forces armées et de Sécurité dans leurs casernes pour s'acquitter de leurs missions de défense du territoire,
5. Le respect des libertés publiques et la fin des violations des droits de l'homme,
6. Le rétablissement de la paix et de la sécurité au Nord du Mali en vue du retour de nos compatriotes réfugiés et déplacés internes, et de l'organisation d'élections libres et transparentes dans les meilleurs délais.

APPEL :

Le Front uni pour la sauvegarde de la démocratie et de la République (FDR) exhorte le peuple malien tout entier à se mobiliser pour la restauration de l'ordre constitutionnel et le retour immédiat des Forces armées dans leurs casernes. Il invite les peuples et Etats de la sous-région ceux du continent africain ainsi que la Communauté internationale à réaliser que le Mali traverse une des périodes les plus sombres de son Histoire. Nous avons besoin de manière pressante de leur solidarité.

Bamako, le 24 mars 2012.

Les Signataires